

**Volet[B]****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir :



local : *25134152*

Déposé / Reçu le**16 OCT. 2025****au greffe du ^{Greffier}tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **0543 580 476****Nom**(en entier) : **CDM Finance**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 536 - 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Réélection des administrateurs**

Extrait des procès-verbaux de la réunion d'organe d'administration, du Conseil d'administration et de l'assemblée générale du 16 juillet 2025

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Cédric du Monceau de Bergendal et de Madame Victoria White seront renouvelés pour un terme de 6 ans venant à expiration à l'assemblée générale de l'an 2031. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Cédric du Monceau et de Madame Victoria White seront exercés à titre gratuits.

L'assemblée déclare en outre constituer pour mandataire spécial de la société, la société RSM InterFiduciaire SRL, Lozenberg 18 à 1932 Zaventem (BE0442.616.443) représentée par Madame Chantal Verhulst, ou un de ses administrateurs, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités qui s'avèreraient nécessaires du chef des résolutions prises, auprès de toutes administrations privées ou publiques et notamment auprès de la banque carrefour des entreprises. Le mandataire désigné pourra, au nom de la société, faire toutes les démarches et signer toutes les formalités en vue de la publication au Moniteur belge.

Extrait certifié conforme.

RSM InterFiduciaire SRL
représentée par
Chantal Verhulst
Mandataire

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).